

à Pascale HAMEAU  
Claude AUFORT  
Vice-présidentEs de la CARENE

Madame HAMEAU  
Monsieur AUFORT

Suite à la pétition initiée par nos trois associations fin mars 2019 demandant la mise en place d'une étude épidémiologique sur le territoire de la CARENE, nous nous sommes rencontrés à deux reprises les 24 avril et 8 juillet de cette année.

Nous avons appréciés lors de cette dernière réunion le retour sur vos contacts établis avec l'Alliance des Collectivités pour la Qualité de l'Air, ainsi que celui concernant votre rencontre avec des élus Grenoblois sur l'étude épidémiologique pilotée par le préfet de la région Rhône- Alpes et menée sur leur territoire.

Nous vous avons rappelé que notre principal grief vis-à-vis de la CARENE, était son absence de réaction (du moins à notre connaissance) lors de la parution du Diagnostic Santé 2017 établi par l'ARS et l'ORS concernant le territoire de la CARENE et de Cap Atlantique et qui révélait déjà des chiffres alarmants quant à la santé des populations de ces deux territoires.

Nous avons alors partagé le bilan de notre rencontre à l'ARS avec Mesdames Chantal Gloaguen et Magalie Hamono le 25 juin. Nous n'avions pas manqué de faire remarquer que nous pensions que les chiffres inquiétants de l'enquête 2017 le seraient sans doute encore plus s'ils étaient affinés au territoire de la seule CARENE, ce dernier concentrant un bien plus grand nombre d'entreprises polluantes. (1)

Les représentantes de l'ARS nous avaient alors répondu qu'elles travaillaient à établir avec l'ORS et EPIC Pays de la Loire un complément au diagnostic 2017, recentré sur le territoire de la CARENE et que celui-ci serait présenté courant septembre au cours d'une réunion organisée par la Sous-Préfecture de Saint Nazaire.

Cette présentation a eu lieu le 10 septembre 2019. Elle a dévoilé effectivement des chiffres encore plus inquiétants que ceux de 2017 pour la santé des habitants de la CARENE.

Au vu de ces chiffres, les élus de la CARENE, naturellement soucieux et garants de la santé des habitants de notre commune d'agglomération ne peuvent pas cette fois, ne pas réagir :

- en mettant en place, via l'outil de planification territorial que constitue le PLUi, des zones d'interfaces entre industries et habitats cohérentes avec le principe de précaution.
- en demandant aux industriels du territoire la mise en place d'actions pour contrôler et limiter les rejets d'un certain nombre d'entreprises dont certaines ne respectent même pas les obligations légales
- en interpellant les pouvoirs publics pour que la réunion du 10 septembre ne reste pas lettre morte et que ces derniers mettent en place par exemple l'enquête épidémiologique que nous demandons toujours. A ce propos vous trouverez ci-joint le courrier que nous adressons également au Préfet.

Nous souhaitons donc vous rencontrer à nouveau pour le suivi de ce dossier.

Dans l'attente d'une proposition de date, nous vous adressons nos salutations citoyennes et engagées.

A saint Nazaire, le 16 Octobre 2019

Christian QUELARD pour VAMP  
Stéphane BODINIER pour l'ADZRP  
Yannick MAGNE, Pour l'association des habitant du village de Gron.

(1) Par ce que bien sûr et contrairement à d'autres, nous continuons à penser qu'il existe une relation de causalité entre la pollution atmosphérique et l'état de santé des populations riveraines.